

Délibération 2023-77
Le Conseil d'administration, en sa séance du 15 décembre 2023,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente

- Vu** le Code de l'Education ;
- Vu** les Statuts de l'Université Lumière Lyon 2, approuvés par le Conseil d'Administration le 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** le relevé d'avis du CSA rendu en sa séance du 16 novembre 2023 ;
- Vu** le relevé d'avis du CAC plénier rendu en sa séance du 20 novembre 2023,

Prend la délibération suivante :

Objet : Campagne d'emploi 2024 des personnels BIATSS et enseignants-chercheurs et enseignants

Le Conseil d'Administration approuve la campagne d'emploi 2024, conformément aux documents joints en annexe.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 35

Quorum : 18

Présents et représentés : 28

Dont :

Pour : 18

Absentions : 10

Fait à Lyon, le 18 décembre 2023,
La Présidente de l'Université

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université au plus tard le 22 décembre 2023

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 22 décembre 2023